



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 14 novembre 2015

Communiqué de presse

Attentats commis à Paris le 13 novembre 2015

A la suite des attentats commis à Paris le 13 novembre, plusieurs mesures ont été décidées par le Conseil des ministres.

L'état d'urgence a été décrété le 14 novembre avec effet immédiat sur l'ensemble du territoire métropolitain et en Corse. Il ne s'applique pas aux outre-mer.

Le plan VIGIPIRATE reste appliqué dans la posture actuelle de vigilance renforcée. Le préfet a demandé aux forces de gendarmerie et de police d'accroître les dispositifs de sécurité du port, de l'aéroport, des grands rassemblements et des sites sensibles, en lien avec les organisateurs et les exploitants.

Trois jours de deuil national ont été décrétés du dimanche 15 novembre au mardi 17 novembre. Les drapeaux ont été mis en berne sur les bâtiments et édifices publics jusqu'au mardi 17 novembre inclus.

Le Président de la République a invité à un temps de recueillement en hommage aux victimes des attentats lundi prochain 16 novembre à 12H00.

A la Martinique comme sur tout le territoire, l'ensemble des citoyens peuvent s'y associer. A 12h00 heure locale, en préfecture et dans les sous-préfectures, une cérémonie sera présidée par le préfet et les sous-préfets.